

République Française**DELIBERATION DU CO****N°038/2024****Séance du 11 Décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN,

Absents excusés : Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme BOUCHOT), Mme MANE (donne pouvoir à Mme FAUQUET), M. JURADO

Absent non excusé : Mme LIRON

Secrétaire : M. QUENTIN

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	10
Nombre de procurations :	02

OBJET : PASSEPORT ETE 2025

Rapporteur : Mme Josée FAUQUET

Madame Fauquet, expose aux membres du Conseil Municipal le renouvellement en 2025 de l'opération « Passeport Eté » dans le cadre d'une convention de groupement avec la Ville de Nîmes.

Cette opération destinée aux jeunes de 13 à 18 ans leur permettra d'accéder durant l'été 2024 à de multiples loisirs, et à des activités culturelles et sportives dans le cadre d'un partenariat entre la Ville de NÎMES et la Commune de SAINT-DIONISY.

Le Passeport Eté 2025 sera vendu 27 € (vingt-sept euros).

Chaque commune partenaire du dispositif aura à la charge la vente du Passeport Eté aux jeunes résidents de leur commune et encaissera les recettes correspondantes.

La ville de Nîmes engage les dépenses relatives au paiement des prestations, aux coûts de conception et de communication.

A l'issue de l'opération, le coût de revient d'un chéquier passeport été 2024 sera calculé, et les communes partenaires reverseront, au service Jeunesse de la ville de Nîmes, le montant correspondant au nombre de chèquiers qu'elles auront effectivement vendu, multiplié par le coût de revient.

Le Conseil municipal par 12 voix pour décide de :

- Se prononcer favorablement sur la participation de « Passeports été » pour l'année 2025 ;
- Envoyer un courrier aux jeunes du village ayant entre 12 et 18 ans
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités administratives relatives à cette opération, et notamment à signer la convention de partenariat avec la Ville de NÎMES, ainsi que tous documents administratifs et comptables pour la période du 15 juin au 15 septembre 2025 ;
- Commander 10 passeports et de les vendre au prix de 27 € (vingt-sept euros) l'unité. ;
- Prévoir les crédits budgétaires relatifs à l'opération « Passeports Eté 2025 ».

La présente délibération sera transmise à la préfecture du Gard pour contrôle de légalité.

Saint-Dionisy, le 16 décembre 2024

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE

